

Initiatives parlementaires

Pourquoi mon collègue propose-t-il de les assujettir à la partie X? Parce que les sociétés visées par la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques doivent présenter un rapport annuel, un plan d'entreprise et des sommaires budgétaires qui seront déposés devant le Parlement. Il me semblait assez raisonnable de vouloir disposer de ce genre d'information à l'égard de sociétés d'État. Je trouve donc tout à fait raisonnable de vouloir les assujettir à la partie X de la loi.

Cette partie autorise en outre le vérificateur général du Canada à effectuer un examen spécial tous les cinq ans. Cet examen spécial est en fait une vérification de l'optimisation des ressources. Il y a des vérificateurs comptables au sein de ces sociétés d'État, mais seul le vérificateur général du Canada effectue des vérifications de l'optimisation des ressources. Comme on le sait, beaucoup de l'argent qui se dépense à coup de millions au Canada est gaspillé. Il est certes rassurant pour le Parlement et pour les Canadiens de savoir que quelqu'un va examiner ces sociétés—là pour s'assurer qu'elles nous en donnent vraiment pour notre argent.

Je sors justement d'une réunion du comité des comptes publics, et l'on découvre, dans les témoignages des ministères ou des sociétés d'État qui comparaissent devant nous, que la gestion a fait son travail à la va—comme—je—te—pousse, qu'elle a manqué d'esprit de suite, qu'elle n'a pas vraiment à coeur de maximiser la rentabilité de leurs investissements. Je ne peux donc pas penser à une mesure plus appropriée que de soumettre ces sociétés à l'application de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, ne serait-ce qu'en raison de la vérification quinquennale de l'optimisation des ressources qu'elle prévoit.

Le projet de loi dont nous sommes saisis renforcera l'obligation de rendre compte de l'emploi fait des fonds publics. Il garantira que les Canadiens et les Canadiennes en aient pour leur argent.

Je crois savoir, et j'ai entendu certains de nos vis-à-vis l'affirmer, que ces sociétés bénéficiaient d'une exemption parce qu'en tant qu'organismes culturels elles avaient besoin d'autonomie, mais cet argument, on ne peut pas me le faire avaler. Le fait qu'elles participent à la vie culturelle de notre société n'est pas une raison suffisante pour ne pas exiger de ces sociétés qu'elles fassent preuve de bonne gestion et de responsabilité fiscale et qu'elles rendent des comptes tant à la Chambre qu'à la population canadienne. Il n'y a donc aucune raison valable de ne pas les soumettre à l'application de la partie X de la loi.

Je sais qu'il y a deux autres sociétés d'État auxquelles s'applique l'exemption que le projet de loi d'initiative parlementaire ne prévoit pas soumettre à l'application de la partie X.

● (1905)

L'une d'elles est la Société Radio-Canada qui est déjà assujettie aux exigences semblables de la partie X de la Loi canadienne sur la radiodiffusion. L'autre organisme exempté est la Banque du Canada. Il va de soi qu'il est absolument essentiel que la banque centrale préserve son indépendance afin de pouvoir appliquer correctement sa politique monétaire. Il ne fait aucun

doute que l'on peut exempter ces deux organismes et rendre les cinq autres plus comptables.

Quarante-deux autres sociétés d'État étaient visées par la Loi sur la gestion des finances publiques adoptée en 1984, et celles-ci n'en ont certainement pas souffert. Je crois savoir, que leur gestion s'en est trouvée améliorée. C'est évidemment l'argument que l'on fait valoir ici: une gestion améliorée et une responsabilité accrue. En 1993, le vérificateur général déclarait que les exigences en matière de planification, de stratégie et de systèmes liés aux coûts s'étaient traduites par une amélioration des pratiques de gestion dans le cas des sociétés d'État non exemptées.

Le vérificateur général appuie aussi la notion de responsabilité accrue. Dans son rapport de 1991, il écrit ceci à la section 4.100: «Le Bureau s'entendait pour dire que le renforcement du cadre législatif régissant les sociétés d'État et a toujours recommandé fortement que les sociétés d'État exemptées de la partie X de la LGFP soient soumises aux dispositions sur la reddition des comptes de cette loi. Il est important que le Parlement ait la certitude que les dispositions pertinentes de la loi en matière de reddition des comptes s'appliquent à toutes les sociétés d'État. Lorsque des exemptions sont accordées, il faudrait trouver des moyens d'assurer un contrôle et une reddition des comptes satisfaisants.»

Plus récemment, le ministre des Finances a déclaré: «On examinera les activités de divers autres organismes, commissions et sociétés à vocation culturelle dans le contexte de compressions budgétaires encore plus importantes.» Ce passage figure à la page 116 du Plan budgétaire de 1995. Le ministre voudrait maintenant que l'obligation de rendre compte soit plus grande, mais je ne peux imaginer comment elle pourrait l'être si nous rejetons le projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis.

Lorsque les ministériels citent toutes les raisons pour lesquelles cela ne devrait pas se faire et que les bloquistes soutiennent que, vu qu'il s'agit de la culture, il n'y a pas lieu d'imposer toutes sortes d'exames et que, dans la mesure où il s'agit du Québec, ces sociétés devraient agir à leur guise, je pense que les Canadiens devraient avoir l'obligation de rendre compte qu'ils méritent. Ce sont eux qui payent. Ce sont eux qui doivent puiser toujours plus profondément dans leurs poches pour que ces sociétés d'État puissent consacrer de l'argent à des activités culturelles.

Vous vous souvenez de *Voice of Fire*, du tollé général qu'avait suscité le Musée des beaux-arts du Canada, il y a quelques années, en acquérant contre deux ou trois millions de dollars ce bout de toile peint en rouge et bleu. Ou était-ce rouge et blanc? Ou jaune et vert? Je ne me souviens plus. Cette oeuvre m'a beaucoup frappé.

Une voix: En jaune et vert.

M. Williams: En jaune et vert. Il faudra mettre cela aux voix. Il me semble qu'il y avait du rouge. Tel est le genre de choses que les Canadiens veulent savoir.

On ne peut pas rendre trop de comptes par les temps qui courent, lorsque notre dette atteint 550 milliards de dollars et que